



# CONSEIL EUROPEEN, 13-14 MARS 2008

SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'UE

## ~FICHE D'INFORMATION N° 5~

### STABILITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le Conseil européen discutera de la situation économique et de l'avancement des travaux entrepris dans le domaine de la stabilité des marchés financiers, sur la base d'un rapport intermédiaire du Conseil "Affaires économiques et financières" (ECOFIN) et à la lumière de la volatilité prolongée que connaissent les marchés financiers mondiaux depuis le mois d'août dernier.

Le rapport intermédiaire du Conseil ECOFIN, approuvé lors de sa session du 4 mars, figure dans le document 6784/08.

La Commission a également présenté sa contribution sous la forme d'une communication intitulée "*Système financier européen: adaptation au changement*" (doc. 6930/08).

#### Situation économique

Les perspectives économiques mondiales se sont dégradées compte tenu des turbulences qui agitent les marchés financiers, mais aussi en raison d'un ralentissement de l'activité économique aux États-Unis et de l'augmentation des prix du pétrole et des produits de base.

D'après le rapport intérimaire du Conseil ECOFIN, la croissance de l'économie de l'UE devrait ralentir cette année, même si l'ampleur du ralentissement devrait rester limitée en Europe, parce que les bases de l'économie sont solides et qu'il n'y a pas de déséquilibres macroéconomiques et financiers importants.

Dans ses prévisions intérimaires de février, la Commission a revu à la baisse les perspectives de croissance pour l'année 2008: celle-ci serait de 1,8 % du produit intérieur brut (PIB) dans la zone euro et de 2 % du PIB dans l'ensemble de l'UE. Même si la croissance prévue est à peine inférieure au potentiel, les perspectives demeurent exposées à plusieurs risques, résultant notamment de l'environnement économique extérieur.

Dans le contexte actuel, selon le rapport du Conseil, les politiques économiques et financières dans l'UE devraient être axées sur le maintien de la stabilité macroéconomique et la poursuite des réformes structurelles.

# P R E S S E

*Le Conseil européen mettra l'accent sur la nécessité de se garder de tout triomphalisme et de ne pas relâcher les efforts de réforme. Afin d'assurer une plus grande stabilité des marchés financiers, il convient de prendre des mesures visant à en améliorer la transparence et le fonctionnement et à parfaire le cadre de surveillance et l'environnement réglementaire au niveau national, à l'échelle de l'UE et au niveau mondial.*

*Le Conseil européen constatera que les augmentations sensibles des prix des denrées alimentaires et de l'énergie qui ont eu lieu ces derniers temps ont contribué aux tensions inflationnistes. Il rappellera qu'il convient d'éviter les politiques distorsives qui empêchent les agents économiques de procéder aux ajustements nécessaires. Il invitera le Conseil à déterminer quels sont les éléments moteurs de l'évolution des prix des matières premières et des denrées alimentaires et à mener des politiques permettant d'éliminer les éventuelles limitations de l'offre.*

### **Travaux entrepris dans le domaine de la stabilité financière**

Le Conseil européen examinera les travaux relatifs à une série d'initiatives lancées par le Conseil ECOFIN, lors de sa session du 9 octobre, afin de combler les lacunes recensées dans le système financier.

Ces initiatives comprennent des mesures de nature tant réglementaire que non réglementaire axées sur quatre objectifs principaux:

- renforcer la transparence du marché, notamment pour ce qui est de l'exposition des banques aux opérations de titrisation et aux engagements hors bilan,
- améliorer les normes d'évaluation afin de répondre en particulier aux problèmes découlant de l'évaluation des actifs illiquides,
- renforcer le cadre prudentiel de l'UE pour le secteur bancaire, par exemple pour ce qui est du traitement des grands risques, de l'exposition des banques aux opérations de titrisation ainsi que de la gestion du risque de liquidité, et
- examiner certaines questions telles que le rôle des agences de notation du crédit.

*Le Conseil européen soulignera la nécessité de faire rapidement toute la lumière sur l'exposition aux actifs en difficulté et aux véhicules hors bilan et/ou sur les pertes subies par les banques ou d'autres établissements financiers. Il convient d'apporter des améliorations au cadre prudentiel et à la gestion des risques des établissements.*

*Les actions menées se concentreront sur les quatre grands axes recensés par le Conseil ECOFIN. Le Conseil européen appellera le Conseil, le Parlement européen et la Commission à mettre tout en œuvre pour parvenir, d'ici à avril 2009, à un accord sur les modifications de la directive sur les exigences de fonds propres des institutions financières. En ce qui concerne le fonctionnement du marché et les structures des incitations, y compris le rôle des agences de notation, il confirmera que l'UE est prête à envisager des solutions réglementaires si les acteurs du marché ne traitent pas rapidement ces questions.*

## Réglementation des services financiers et surveillance financière

Lors de sa session du 4 décembre, le Conseil ECOFIN a évalué les travaux menés dans le cadre du "processus Lamfalussy" en matière de réglementation et de surveillance des services financiers<sup>1</sup>, en faisant le point sur les évolutions intervenues à cet égard et en recensant les difficultés susceptibles de devoir être surmontées.

Même si le processus Lamfalussy est généralement perçu comme se déroulant de manière satisfaisante, le Conseil s'est penché sur les moyens d'en améliorer le fonctionnement général en matière de structure et de procédures, ainsi que d'intensifier la convergence et la coopération entre comités nationaux de surveillance.

Le Conseil est convenu d'un calendrier détaillé des futures actions à entreprendre à tous les niveaux de la structure Lamfalussy.

*Le Conseil européen invitera le Conseil ECOFIN à mettre en œuvre rapidement son programme de travail, ce qui suppose d'accomplir de nouveaux progrès au printemps. Les principaux aspects concernent les améliorations et la convergence des règles et normes fondamentales en matière de surveillance, la convergence en matière d'information réglementaire/financière, la clarification des relations entre les autorités de l'État d'origine et de l'État d'accueil, le rôle des collèges réunissant les autorités de surveillance ainsi que l'amélioration du fonctionnement des comités de surveillance et la prise en compte d'une dimension européenne dans les mandats des autorités de surveillance nationales.*

## Dispositifs en cas de crise financière

Lors de sa session du 9 octobre, le Conseil a réexaminé les dispositifs en matière de gestion qui doivent être appliqués en cas de crise financière ayant des implications transfrontières.

L'intégration financière en Europe s'est traduite par une augmentation du nombre de groupes bancaires transfrontières, et la tendance devrait s'amplifier. Il y a à présent quarante-six groupes bancaires transfrontières, dont vingt et un effectuent des opérations importantes hors de leur pays d'origine. En conséquence, une crise touchant une banque est plus susceptible d'avoir des répercussions transfrontières.

Un exercice de simulation de gestion de crise par l'UE, tenu à Francfort en avril 2006, a révélé de grandes divergences entre les approches nationales concernant des processus tels que le partage d'informations et la coopération, l'évaluation des conséquences systémiques et la prise de décisions, ainsi que le partage des coûts éventuels.

---

<sup>1</sup> Élaboré en 2001, le processus Lamfalussy, du nom d'Alexandre Lamfalussy, président du comité consultatif de l'UE qui a aidé à sa création, est destiné à assurer une souplesse accrue au processus législatif, de façon à lui permettre de mieux répondre aux progrès technologiques et à l'évolution du marché et à faire converger les pratiques nationales de surveillance. Introduit initialement pour le secteur des valeurs mobilières, il a par la suite été étendu au secteur bancaire et à celui des assurances.

Lors d'une réunion informelle à Porto les 13 et 14 septembre 2007, les ministres et les gouverneurs des banques centrales sont convenus qu'il y a lieu d'aller plus loin pour assurer la cohérence entre les dispositifs de l'UE en matière de stabilité financière et l'évolution des marchés financiers. En octobre, le Conseil a en conséquence approuvé des principes communs pour la gestion des crises financières transfrontières et un calendrier détaillé pour le renforcement des dispositifs en matière de stabilité financière.

Un nouvel exercice de simulation de crise est prévu pour le printemps 2009.

*Le Conseil européen invitera le Conseil ECOFIN à mettre en œuvre rapidement le programme de travail qu'il a approuvé en octobre, ce qui suppose d'accomplir de nouveaux progrès au printemps. Les mécanismes et procédures devraient être améliorés et, comme première étape, un nouveau protocole d'accord sur la coopération transnationale entre autorités compétentes devrait être signé au printemps<sup>1</sup>. Sur la base de travaux complémentaires d'ici la mi-2008, le Conseil devrait aussi examiner de près le fonctionnement des systèmes de garantie des dépôts.*

*De plus, les systèmes d'alerte rapide au niveau de l'UE et sur le plan international devraient être améliorés, y compris en renforçant le rôle du FMI dans la surveillance de la stabilité macrofinancière. Sur les questions relatives à la stabilité financière, l'UE devrait travailler en étroite coopération avec ses partenaires internationaux au sein des instances compétentes.*

## **Fonds souverains**

Les débats du Conseil européen sur la stabilité des marchés financiers devraient également porter sur le rôle des fonds souverains.

Il s'agit de véhicules d'investissement appartenant aux États et financés par les avoirs de change; le fonds les plus importants sont financés par la Chine, le Koweït, la Norvège, l'Arabie saoudite, Singapour et les Émirats arabes unis. Plus de trente pays ont créé de tels fonds depuis le début des années 1950 et surtout au cours des huit dernières années

On estime que ces fonds contrôlent des avoirs se situant entre 1500 et 2500 milliards d'euros - ce qui représente plus que la totalité des fonds de gestion alternative (hedge funds) au niveau mondial -, alors qu'il y a quelques années, les avoirs qu'ils contrôlaient ne s'élevaient qu'à quelques centaines de milliards d'euros.

Lors de sa session du 4 mars, le Conseil ECOFIN a examiné les questions soulevées par les fonds souverains sur la base d'une communication de la Commission intitulée "*Approche européenne commune en matière de fonds souverains*" (doc. 6944/08).

La Commission suggère de promouvoir la définition d'un code de conduite au niveau international - concernant les pays investissant dans de tels fonds - afin de garantir une transparence, une prévisibilité et une responsabilisation accrues en matière de fonds souverains.

---

<sup>1</sup> L'actuel protocole d'accord date de mai 2005.

*Le Conseil européen soulignera le rôle utile joué par les fonds souverains comme pourvoyeurs de capitaux et de liquidités dans une perspective d'investissement à long terme. Toutefois, il exprimera des inquiétudes concernant le risque de pratiques non commerciales de la part de nouveaux acteurs dont la transparence concernant leur stratégie et leurs objectifs d'investissement est limitée.*

*Le Conseil européen conviendra de la nécessité d'une approche européenne commune qui tienne compte des prérogatives nationales, en accord avec les cinq principes proposés par Commission, à savoir:*

- *attachement au principe d'ouverture aux investissements;*
- *appui aux travaux en cours au sein du FMI et de l'OCDE;*
- *recours aux instruments nationaux et à ceux de l'UE si nécessaire;*
- *respect des obligations liées au traité CE et des engagements internationaux;*
- *proportionnalité et transparence.*

*Le Conseil européen soutiendra l'objectif de parvenir à un accord sur un code de déontologie auquel souscriraient les fonds souverains et qui fixerait les principes qui s'appliquent aux pays destinataires, sur le plan international.*

Les délégations ont reconnu que l'UE devait dégager une position commune, afin de veiller à ce que leurs objectifs communs soient atteints grâce aux travaux menés dans les enceintes internationales.

## **Suivi**

Les ministres et les gouverneurs des banques centrales feront avancer les travaux sur les différentes questions lors d'une réunion informelle à Brdo près de Ljubljana, les 4 et 5 avril. La réunion sera axée sur la situation économique, l'évolution des marchés et la stabilité financière.

*Le Conseil européen invitera le Conseil à continuer d'accorder une priorité élevée à ces questions au cours des prochains mois, avec la réalisation, en avril, d'un bilan complet des progrès accomplis, et à suivre la situation de près de façon à pouvoir réagir rapidement à d'éventuelles évolutions défavorables. Le Conseil européen reprendra l'examen de ces questions le moment venu et au plus tard à l'automne 2008.*